

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-11-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac  
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale est également présente.

**Rés.2012-11-215**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2012
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
8. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
9. Dépôt de la liste des arrérages
10. Adoption règlement « Code d'éthique et de déontologie des employés »
11. Dérogation mineure, Chemin de l'Étang
12. Adoption règlement, PAE Solifor Perthuis
13. Adoption règlement, modification plan d'urbanisme (Perthuis)

14. Adoption premier projet, modifications de zonage
15. Avis de motion, relatif au stationnement
16. Avis de motion, règlement d'emprunt – voie de contournement
17. Acceptation soumission, services professionnels arpentage
18. Acceptation soumission, entretien pistes de ski de fond
19. Acceptation de la politique famille et aînés
20. Servitude Gaz Métro
21. Achat des lots 2 980 603 et 2 980 642, rue des Oies-Blanches
22. Demande à la Commission de toponymie, Développement Portneuviens
23. Appui projets Pacte rural – volet local
24. Contribution financière, Saint-Vincent-de-Paul
25. Paiement programme Rénovation Québec
26. Demande d'aide financière, Programme Rénovation Québec
27. Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
28. Appui à La course de la banquise Portneuf Alcoa
29. Nomination représentante à la résidence Portneuvienne
30. Nomination représentante à la Table de concertation des aînés de Portneuf
31. Renouvellement entente avec madame Denise Jobin Hardy
32. Aide financière a « L'Arche de Kathleen »
33. Discours du maire
34. Période de questions sur les sujets traités.
35. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35

Fin : 20h15

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 12 novembre 2012. (du 10 octobre au 12 novembre 2012)

**Rés.2012-11-216**

#### **Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2012.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 9 octobre 2012 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2012-11-217**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 349 708.30 \$.

Liste des comptes à payer	106 123.75 \$
Liste des chèques émis	35 825.27 \$
Liste transaction internet	42 695.88 \$
Liste chèques manuels	100 724.68 \$
Liste des salaires	64 338.72 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 octobre 2012 est déposé au conseil municipal, le 12 novembre 2012.

**Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 30 octobre 2012 est déposé au conseil municipal, le 12 novembre 2012.

**Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de messieurs Nelson Bédard, Jacquelin Martel et mesdames Diane Godin, Chantale Hamelin, Esther Savard, Anick Leclerc sont déposées.

**Dépôt de la liste des arrérages**

La liste des personnes endettées pour taxes envers la municipalité est déposée au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 12 novembre 2012.

**Rés.2012-11-218**

**Adoption règlement « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »**

**Considérant qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Chantale Hamelin à la séance du 9 octobre 2012;**

**Considérant que** le projet de règlement a été présenté à la séance du 9 octobre 2012;

**Considérant qu'**une consultation auprès des employés municipaux s'est tenue les 21 et 24 octobre 2012;

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal édition du mois d'octobre 2012;

**Considérant qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement #133 « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Portneuf » soit adopté.

**Rés.2012-11-219**

**Dérogation mineure, Chemin de l'Étang**

**Attendu** la recommandation non favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 18 septembre 2012;

**Attendu qu'**un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 19 octobre 2012;

**Attendu que** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 116 aux articles 2.5 et 7.2.2;

**Attendu que** la demande de dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage de 120m<sup>2</sup> situé à environ 450 pieds de sa cabane à sucre et séparé par 2 lots résidentiels. Le terrain qui recevrait ce garage est non constructible car il ne possède pas la superficie suffisante (3 000 m<sup>2</sup>) pour la construction d'une résidence avec un puits et une installation septique conforme;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil refuse la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9673 83 9681 pour la zone Ra/a-1 sur le lot 3 540 830 du cadastre officiel du Québec, sis sur le Chemin de l'Étang.

**Rés.2012-11-220**

**Adoption règlement, PAE Solifor Perthuis**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114 et le règlement de zonage 116 aux fins d'intégrer un plan d'aménagement d'ensemble visant le développement de la villégiature dans la Seigneurie de Perthuis » soit adopté.

**Rés.2012-11-221**

**Adoption règlement, modifiant le plan d'urbanisme (Perthuis)**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le règlement « Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 afin de créer de nouvelles aires d'affectation résidentielle de villégiature dans la seigneurie de Perthuis à même une partie des affectations forestière et récréative» soit adopté.

**Rés.2012-11-222**

**Adoption du premier projet de règlement, modifications zonage**

**Attendu qu'**une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le premier projet de règlement #135 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin d'ajouter des usages à certaines zones, de permettre l'agrandissement de zones et l'ajout de normes dans différents articles du règlement de zonage ainsi qu'une modification au plan d'urbanisme numéro 115» soit adopté.

**Avis de motion, relatif au stationnement**

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement ajoutant des endroits interdits de stationner un véhicule sur le chemin public.

**Avis de motion, règlement d'emprunt – voie de contournement**

Je, Jacquelin Martel, conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant un emprunt pour la construction d'une voie de contournement.

**Rés.2012-11-223**

**Acceptation soumission, services professionnels arpentage**

**Considérant qu'**une offre de services professionnels, sur invitation, a été demandée;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

Techni-Arp. Inc.	20 465.55 \$
GéniArp	14 946.75 \$

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de GéniArp au montant de 14 946.75 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour la réalisation du relevé d'arpentage requis pour les segments identifiés dans le PIQM « conduites ».

**QUE** cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

**Rés.2012-11-224**

**Acceptation soumission, entretien pistes de ski de fond**

**Considérant qu'**un appel d'offres pour « Entretien des pistes de ski de fond – sentiers de marche et raquettes » a paru dans le journal municipal édition d'octobre et dans le Courrier de Portneuf, le 24 octobre 2012;

**Considérant que** les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

Monsieur Pierre Gignac	non déposé
Monsieur Sébastien Douville	non déposé
Déneigement Dany Langlois	25 294.50 \$
Monsieur Marc Larochelle	non déposé
Monsieur Clément Roy	non déposé

**Considérant qu'**une seule soumission a été présentée et que le prix soumis accuse un écart à celui prévu;

**Considérant que** la Ville a le droit de négocier le prix à la baisse selon l'article 2.15 de l'appel d'offres;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Déneigement Dany Langlois au tarif horaire de 20\$ homme, 30 \$ homme + 4 roues, 40 \$ homme + motoneige selon le devis déposé pour l'entretien des pistes de ski de fond - des sentiers de marche et de raquettes.

**Rés.2011-11-225**

**Acceptation de la politique famille et aînés**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle politique famille et aînés de Portneuf en date du 12 novembre 2012.

**Rés.2012-11-226**

**Servitude Gaz Métro**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer, avec Gaz Métropolitain inc., une servitude réelle à perpétuité, libre de toute charge, pour fins d'installation, d'exploitation et d'entretien de son système de canalisation dans et sur une partie des lots numéros 3 150 564, 3 150 565, 3 150 569 d'une largeur de 3 mètres.

Rés.2012-11-227

**Achat des lots 2 980 603 et 2 980 642, rue des Oies-Blanches**

**Considérant que** deux lots faisant partie de la rue des Oies-Blanches appartiennent à des contribuables;

**Considérant que** ceux-ci acceptent de céder ces lots pour un montant d'un dollar (1\$);

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate le notaire Raynald Leclerc à préparer un contrat d'acquisition, d'une parcelle de la rue des Oies-Blanches portant les lots 2 980 603 et 2 980 642, le tout pour un montant de un dollar (1\$).

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à l'acquisition de ce terrain.

**QUE** les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la Ville.

Rés.2012-11-228

**Demande à la Commission de toponymie, Développements Portneuviens**

**Considérant que** le promoteur « Les Développements Portneuviens » souhaite développer les phases 2 et 3 du projet résidentiel;

**Considérant que** de nouvelles rues seront construites;

**Considérant qu'il** est essentiel de donner un nom de rue pour les futurs acquéreurs;

**Considérant que** le promoteur a suggéré quelques noms de rue;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la Commission de toponymie d'officialiser les nouvelles désignations, comme suit : (voir croquis ci-joint)

**Nouvelle désignation**

Prolongement de la rue « **des Boisés** » jusqu'à l'intersection d'une nouvelle rue, dans la phase 2;

À l'intersection de la rue « des Boisés », dans la phase 2, vers l'ouest la nouvelle rue se nommera rue « **des Chênes** »;

La nouvelle rue, dans la phase 3, débouchant sur l'avenue Saint-Louis se nommera rue « **des Frênes** »;

Prolongement de la rue « **des Chênes** », dans la phase 3, formant une boucle jusqu'à la nouvelle rue « des Frênes ».

**Rés.2012-11-229**

**Appui projets Pacte rural – volet local**

**Considérant que** la municipalité a reçu trois (3) demandes dans le cadre du programme Pacte rural – volet local;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf priorise chacun des projets déposés et recommande de répartir le montant de la subvention soit 30 665.55 \$ comme suit :

Conseil 6290 Portneuf	
Chevaliers de Colomb	11 300.55 \$
Course de la banquise inc.	9 750.00 \$
Coopérative de Solidarité	
La Résidence Portneuvienne	9 615.00 \$

**Rés.2012-11-230**

**Contribution financière, Saint-Vincent de Paul**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 500.00 \$ à la Saint-Vincent-de-Paul.

**Rés.2012-11-231**

**Paiement programme Rénovation Québec**

**Considérant que** la Ville de Portneuf a adopté le règlement 097 relatif à l'adoption du programme Rénovation-Québec en date du 10 août 2009;

**Considérant qu'il** est prévu de verser une aide financière à tout propriétaire répondant aux critères du règlement 097;

**Considérant que** le représentant de la municipalité a signé le certificat d'admissibilité pour l'obtention d'une subvention;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf verse une aide financière, tel que prévu, à l'article 6 du règlement 097 comme suit :

Monsieur Vincent Marcoux	
Madame Stéphanie Callender (169 1 <sup>re</sup> Avenue)	2 478.85 \$
Monsieur Samuel L'Italien Tessier	
Madame Josiane L'Heureux (961 Saint-Charles)	6 000.00 \$
Monsieur Denis Chastenay (1661, 1663, 1665 Saint-Charles)	16 000.00 \$
Monsieur Réal Genois (655, 657 Saint-Charles)	11 000.00 \$



**Rés.2012-11-232**

**Demande d'aide financière, Programme Rénovation Québec**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande, par la présente, à la Société d'habitation du Québec une participation au montant de 50 000 \$, compte tenu d'une participation équivalente de la part de la municipalité pour un total de 100 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec volet II-1 pour la programmation 2013-2014 afin de stimuler la rénovation résidentielle dans les secteurs dévitalisés de la municipalité.

**Rés.2012-11-233**

**Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 279 812.06 \$.

**Rés.2012-11-234**

**Appui à La Course de la Banquise Portneuf Alcoa**

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Course de la banquise Portneuf pour leur 10<sup>e</sup> édition qui se tiendra les 25 et 26 janvier 2013 par un appui financier de 6 000 \$, incluant l'embauche d'une ressource pour la gestion de l'évènement et par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 3 000\$.

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour le déneigement des stationnements au Parc récréonautique
- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour la mise en place de l'anneau de glace dans la marina de Portneuf
- Prêt d'équipement et de personnel du service des incendies pour la sécurité publique (véhicule SWAT et 1 pompier) le 26 janvier de 9h00 à 12h00
- Prêt de la capitainerie de la marina et du site du Parc Léon-Provencher incluant le bassin de la marina le 25 janvier de 17h à 23 heures, et le 26 janvier de 7h30 à 12h00.

**Rés.2012-11-235**

**Nomination représentante à la résidence Portneuvienne**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Marjolaine Bédard soit nommée représentante de la Ville de Portneuf au sein du conseil d'administration de la Résidence Portneuvienne.

**Rés.2012-11-236**

**Nomination représentante à la Table de concertation des aînés de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** madame Diane Godin soit nommée représentante de la Ville de Portneuf au sein de la Table de concertation des aînés de Portneuf.

**Rés. 2012-11-237**

**Renouvellement entente avec madame Denise Jobin Hardy**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, le renouvellement d'entente permettant à madame Denise Jobin Hardy d'utiliser une parcelle de terrain du lot 2 980 681 à des fins de stationnement.

**Rés.2012-11-238**

**Aide financière à « L'Arche de Kathleen »**

**Considérant que** madame Kathleen Marcotte est propriétaire du refuge « L'Arche de Kathleen » et accueille les chiens après le délai de trois (3) jours règlementaire, le tout à ses frais;

**Considérant que** la Ville de Portneuf a économisé sur les frais de vétérinaire (euthanasie) durant la dernière année;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf verse une aide financière de 500 \$ à « L'Arche de Kathleen » en compensation des services rendus par madame Kathleen Marcotte.

**DISCOURS DU MAIRE**

**CONCERNANT LA SITUATION FINANCIÈRE**

**DE LA VILLE DE PORTNEUF**

**12 novembre 2012**

**Mesdames, Messieurs,**

À la lumière de cette dernière année du mandat confié par la population et selon les termes de l'article 474 de la Loi sur les Cités et Villes, il est de mon devoir de prononcer le présent discours. Il consiste à dresser un portrait le plus fidèle possible de la situation financière de notre Ville. Dans l'esprit de l'exercice financier 2012 qui s'achève, de la préparation du budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations. C'est donc avec grand plaisir qu'en collaboration avec les membres du Conseil municipal, je m'adresse à vous.

Dans ce contexte, je traiterai des derniers états financiers, du dernier rapport du vérificateur externe, du dernier programme d'immobilisations, soit celui pour les années 2012, 2013 et 2014 et des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice 2012. Finalement, je traiterai des orientations générales du budget 2013 et du programme d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015.

**L'exercice financier 2011**

Selon les états financiers vérifiés au 31 décembre 2011, produits par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés, l'actif consolidé de la Ville de Portneuf s'élevait à 30 738 366\$. Le tableau suivant résume le rapport financier pour l'année 2011.

<b>Résumé du rapport financier pour l'exercice financier 2011</b>		
	<b>Réel</b>	<b>Budget</b>
<b>Revenus</b>	4 350 361	4 141 195
Dépenses de fonctionnement	-3 342 831	-3 290 468
Remboursement de la dette	-665 772	-638 661
Activités d'investissement à même dépenses d'opération	- 72 019	-58 447
Affectations	-219 183	-153 619
Déficit/surplus	50 556	0

### **L'exercice financier 2012**

L'année 2011 s'est terminée avec un surplus de 50 556\$. Outre les dépenses courantes imputables au bon fonctionnement de la Ville, telle la masse salariale, les coûts relatifs au fonctionnement des bâtiments municipaux, l'enlèvement de la neige, la gestion générale, l'entretien de notre réseau de voirie et les activités de loisirs au profit de la population, je vous présenterai de façon schématisée, les principales activités qui ont marqué l'année 2012.

De par la faible disponibilité en eau potable, la Ville a poursuivi un dossier que le Conseil municipal tient à mener à bien afin de poursuivre son développement, soit celui de la **recherche en eau potable** et cela, dans le but de cibler de nouvelles sources d'approvisionnement pour éventuellement installer un nouveau puits d'alimentation. À ce jour, le coût total des travaux de recherche en eau potable se chiffre à 389 865\$ taxes incluses et ceux-ci n'ont pas été concluants. Si la qualité de l'eau trouvée était acceptable, la quantité n'y était pas et si la quantité y était, la qualité n'était pas au rendez-vous. Dans l'éventualité où les prochains forages s'avèreraient négatifs, nous reverrons notre stratégie relative à ce dossier.

Le dossier connu sous le nom de «**Quai de Portneuf**» est réactualisé depuis quelques mois. Le gouvernement fédéral a enfin fait connaître ses intentions à l'égard du quai et la cession de cet actif au milieu est, pour eux, l'option numéro un. Un comité régional se penchera sur ce dossier afin que les acteurs de la région puissent présenter un projet de prise en charge à *Transports Canada*.

Le dossier de la «**Voie de contournement**» s'est poursuivi en 2012. Le but de ce dossier est de rediriger les camions en provenance de la carrière exploitée par *Construction et Pavage Portneuf*, afin qu'ils contournent le noyau villageois du secteur nord plutôt que d'emprunter l'Avenue Saint-Louis. Une assemblée d'information a été tenue en mai dernier. Par la suite, plusieurs étapes ont été mises de l'avant en commençant par l'adoption par la Ville d'un règlement d'emprunt de 4 381 500\$ dollars pour sa réalisation, dont le financement se fera via les redevances que verse l'exploitant de la carrière à la Ville. Le tout est encadré par une entente afin que les coûts de construction et d'entretien soient nuls pour les citoyens. L'acquisition des terrains nécessaires à la construction de ce chemin fera l'objet de négociation avec les propriétaires de ces terres. Nous avons également entrepris des discussions avec le chemin de *fer Québec-Gatineau* pour la traverse de voie ferrée. Nous apprenions tout récemment que le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire n'a pas approuvé le règlement d'emprunt pour la construction de la voie de contournement. Nous devons alors recommencer le processus d'adoption du règlement afin de modifier des clauses administratives. La non-approbation du règlement d'emprunt par le ministère retardera donc passablement l'échéancier de réalisation de cette route.

La Ville de Portneuf en collaboration avec divers organismes a fait l'inauguration le 13 avril dernier du nouveau **local de jeunes** situé dans l'un des locaux vacants du Carrefour municipal. C'est en collaboration avec « concert'action », la table action prévention jeunesse (TAPJ), le centre local de développement (CLD), le fond régional d'investissement jeunesse de la conférence régionale des élus et le comité jeunesse de Portneuf que ce projet pilote a vu le jour. L'objectif était de fournir aux adolescents un lieu de rencontre animé et bien à eux, le tout sous la supervision d'intervenants significatifs. Ensemble, les jeunes pourront se bâtir des projets et/ou réaliser des actions communautaires dont ils seront fiers.

La Ville a poursuivi en 2012, la **campagne d'achat local** en collaboration avec la Chambre de commerce de l'est de Portneuf. Cette campagne a pour but de sensibiliser la population à l'importance d'encourager nos commerces locaux. Plus de cent (100) commerces et industries de petites et grandes tailles ont pignon sur rue à Portneuf et environ le tiers des citoyens de la Ville occupent un emploi et travaillent dans une de ces entreprises.

La Ville a entrepris en 2011 et poursuivi en 2012, via un comité composé de citoyens, l'élaboration d'une **politique familiale** qui inclut un volet « municipalité amie des aînés ». Le but de cette politique sera d'offrir un milieu de vie favorable à l'épanouissement des familles et aux personnes de toutes les tranches d'âges via un plan d'action. L'adoption de la politique devrait se faire d'ici la fin de l'année 2012. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de leur excellent travail tout au long de l'élaboration de la politique.

La ville possède une portion de 3 658 hectares détachée de son territoire entre Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre mieux connu sous le nom de la **Seigneurie de Perthuis**. La Ville a adopté en novembre 2011 un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vue de baliser le développement de ce vaste territoire forestier. Une telle planification vise la réalisation d'un développement cohérent, harmonieux et durable selon une vision globale du territoire à développer. La Ville travaille depuis plus d'un an, en collaboration avec le propriétaire de ce territoire à un développement de villégiature soumis au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et de ses critères particuliers. Nous devrions conclure avec le propriétaire les derniers détails tôt en 2013 afin de permettre la construction de ces résidences dès l'été prochain.

La Ville désire avoir un portrait fidèle de la situation concernant les **installations sanitaires des résidences non-desservies par le réseau d'égout** afin de respecter l'obligation de se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées. À l'été 2012, une visite de ces propriétés a été faite afin de mesurer la performance de ces installations sanitaires et d'identifier le cas échéant, les mesures correctrices à apporter. Pour votre information, la *régie régionale de gestion des matières résiduelles* deviendra dès 2013, le mandataire de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques pour la grande majorité des municipalités de la MRC de Portneuf.

**Notre service incendie** a réalisé trente-trois (33) interventions à ce jour. En plus de répondre aux situations d'urgence, notre service est actif en prévention notamment auprès des écoles, des aînés en plus, des visites à domicile offertes. Nos pompiers reçoivent régulièrement des formations afin d'être conformes aux normes et être prêts à faire face aux différentes situations d'urgence. Des visites de prévention pour les bâtiments à risque élevé et très élevé sont prévues dès 2013 afin de nous conformer à l'une des actions du schéma de couverture de risque en incendie. Un centre de formation régional a vu le jour en septembre 2012 dans notre caserne du secteur sud. Des pompiers de toute la région recevront des formations pratiques et théoriques dans nos locaux. Le financement de départ du centre provient d'une contribution de la grande majorité des municipalités de la MRC. La direction incendie assurera le fonctionnement, le développement et l'autofinancement des activités du centre.

J'aimerais remercier les **membres du conseil et les membres du comité de direction de la Ville** qui m'assistent, me supportent et me conseillent dans cette tâche importante qu'est d'administrer la Ville.

Je m'en voudrais de passer sous silence le travail de nos **employés municipaux**. Nous avons la chance d'avoir une équipe d'employés compétents et dévoués.

Je désire remercier les **membres des comités de la Ville** (culture et embellissement, comité consultatif d'urbanisme, bibliothèques, office municipal d'habitation). Les conseils de ces gens sont bien utiles aux élus afin de les guider dans leurs décisions.

Je voudrais souligner le dévouement des membres des **organismes communautaires**. Sans le bénévolat de ces personnes, notre Ville serait moins dynamique. Par votre implication, vous aidez la collectivité à grandir et vous transmettez des valeurs de partage et d'entraide.

La **COOP de santé Portneuf/Saint-Basile** a bonifié ses services en 2012. Elle compte maintenant sur les services d'une chiropraticienne, d'une massothérapeute, d'une psychologue, d'une podiatre, et d'une diététiste-nutritionniste et ce, tout en intensifiant la recherche et la « séduction » de médecins. Depuis le 5 avril dernier, les prélèvements sanguins du CSSS de Portneuf ont été transférés dans les locaux de la COOP.

**La résidence portneuvienne** a accueilli ses premiers occupants le 1<sup>er</sup> février dernier. Je suis extrêmement fier de la réalisation de ce projet qui a été le fruit de la collaboration de plusieurs acteurs de la communauté. Le nouveau conseil d'administration de l'entité a été élu en octobre dernier et sera composé majoritairement de résidents.

Un promoteur de Donnacona a fait l'acquisition en cours d'année des terrains des **développements portneuviens** situé au secteur nord de la municipalité. Ce promoteur prévoit mettre à vendre des terrains et/ou construire trente-six (36) résidences dès 2013.

### Les résultats partiels pour l'année 2012

Tenant compte que l'année 2012 n'est pas complétée, je vous ferai part à l'aide du tableau suivant, des résultats partiels des revenus et dépenses de fonctionnement et d'investissement, des remboursements de la dette et des affectations au 31 octobre. Le tableau suivant montre l'état de la situation et permet, à ce jour, de confirmer que si aucun imprévu ne vient affecter le cours des opérations normales, l'extrapolation des données, pour les mois de novembre et décembre, reflètera la réalité pour l'année 2012.

Pour l'année en cours 2012		
	31-10-2012	Budget
Revenus de fonctionnement	4 100 154	4 369 617
Dépenses de fonctionnement	-2 766 085	-3 515 380
Remboursement de la dette	-533 895	- 667 296
Affectations	-32 837	-186 941
<b>Solde</b>	<b>767 337</b>	<b>0</b>
Revenus d'investissement	64 724	350 000
Dépenses d'investissement	- 187 913	-1 359 990
Affectations	-1 492 472	1 009 990
<b>Solde</b>	<b>-1 615 661</b>	<b>0</b>

### L'évolution de la dette à long terme

Le tableau qui suit illustre l'évolution de la situation concernant la dette à long terme, au 31 décembre 2012.

Dette à long terme				
Ville de Portneuf	secteur sud	Secteur nord	ensemble	Total
<b>Au 1 janvier 2012</b>	2 372 186	1 678 613	2 649 262	6 700 061
Financement en cours d'année	843 606		1 235 694	2 079 300
Remboursement	240 452	249 574	215 550	705 576
<b>Solde anticipé au 31-12-2012</b>	<b>2 975 340</b>	<b>1 429 039</b>	<b>3 669 406</b>	<b>8 073 785</b>

### Les dépenses excédant 25 000\$

Tel que le prévoit la Loi :

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000\$ taxes incluses sont :

- Gagnon Rochette & Associés Inc. 59 881,91\$ pour la couverture d'assurances de la ville;
- MRC de Portneuf 161 052\$ pour notre quote-part;
- Ministre des finances 180 442\$ pour les services de la Sûreté du Québec;
- Régie régionale de gestion des matières résiduelles 275 518,87\$ représentant la somme de la quote-part de la Ville de Portneuf et 20 854,38\$ représentant la somme pour les Serres du Saint-Laurent;

- Samson & Frères Inc. 47 723,25\$ forage pour recherche en eau financé par la taxe d'accise;
- Société québécoise d'assainissement des eaux 99 988,62\$ paiement capital et intérêts sur règlement d'emprunt;
- Coopérative de Solidarité la Résidence Portneuvienne 550 000,\$ contribution financière en vertu du règlement d'emprunt # 107. Ce règlement sera remboursé par les taxes foncières de l'immeuble.

Les contrats ayant engagé une dépense de plus de 2 000\$ avec un total de plus de 25 000\$ taxes incluses, en date du 31 octobre 2012 :

- Agence du revenu Canada 63 494,93\$ remise pour impôt sur le revenu;
- Ministère du Revenu 217 921,50\$ remise pour impôt sur le revenu et contribution CSST;
- Financière Banque Nationale du Canada 57 476,40\$ paiement capital et intérêts sur règlements d'emprunt;
- Hydro-Québec 145 742,61\$ électricité des bâtiments municipaux;
- Bédard & Guilbault 27 364,06\$ vérification comptable et autres services;
- Coop Univert (La) 57 507,49\$ essence, huile à chauffage;
- Mission HGE hydrogéologue 54 809,21\$ recherche en eau;
- Construction & Pavage Portneuf 39 827,71\$ gravier, asphalte;
- Peinture Serge Cantin 34 682,17\$ peinture des bâtiments (OTJ, Marina, Caserne).

#### **Le traitement des élus municipaux :**

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville pour l'année en cours. Le tiers de cette rémunération est une allocation de dépenses :

1-	maire :	16 830\$
2-	conseillers (ères) :	5 610\$

-La rémunération totale, pour l'année 2012 est de 50 490\$.

-La rémunération des élus est indexée de 2% annuellement.

#### **Programme de dépenses en immobilisation**

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la Ville en matière de subventions. Voici les informations déposées lors de l'adoption du budget 2012, en décembre 2011.

**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES  
D'INVESTISSEMENT**

Administration générale	2012	2013	2014	Total		Financement revenus	Financement emprunt	Financement subvention	Notes
	Informatique + ameublement	8 000	2 500	2 000	12 500		12 500		
Édifices municipaux	434 290	300 000		734 290			725 000	9 290	
<b>Sécurité publique</b>									
Équipement - service incendie	10 000	20 000	20 000	50 000		50 000			
<b>Voirie municipale</b>									
Amélioration des rues et routes	79 000	100 000	100 000	279 000			279 000		
Signalisation		5 000	5 000	10 000		10 000			
Véhicule	255 000			255 000			255 000		
Infrastructures 1re & 2e avenue	40 000			40 000			13 333	26 667	FCCQ
Voie de contournement	200 000	800 000	500 000	1 500 000			1 500 000		Fonds carrière
<b>Hygiène du milieu</b>									
<b>Aqueduc</b>									
Infrastructures 1re & 2e avenue	80 000			80 000			26 667	53 333	FCCQ
Recherche en eau	150 000			150 000				150 000	Taxes d'accises
Machinerie outillage et équipement	7 500			7 500		7 500			
<b>Egout</b>									
Infrastructures 1re & 2e avenue	80 000			80 000			26 667	53 333	FCCQ
<b>Loisirs &amp; Culture</b>									
Équipement loisirs	9 200			9 200		9 200			
Parcs et terrains de jeux	4 000			4 000		4 000			
Parc récréonautique	3 000	5 000	5 000	13 000		13 000			
Culture et embellissement		30 000	20 000	50 000		50 000			
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 359 990</b>	<b>1 262 500</b>	<b>652 000</b>	<b>3 274 490</b>		<b>156 200</b>	<b>2 825 667</b>	<b>292 623</b>	

**Note générale : les investissements indiqués dans les années 2012, 2013 et 2014 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets.**

**Les orientations pour l'année 2013**

La Ville a présenté une demande d'aide financière au ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-municipalités dans le but de procéder au renouvellement de conduites d'eau potable et d'égouts, principalement à l'ouest de la rue Provencher. D'autres tronçons sont également prévus à l'ouest du Chemin neuf. L'estimation préliminaire de ces travaux est de 4 850,000\$ dont plus de 3 millions (les deux tiers des coûts) proviendraient de subventions des paliers de gouvernement supérieur. Ces travaux permettraient à la Ville de compléter une grande partie des interventions majeures identifiées dans notre plan d'intervention en voirie.

La Ville a entrepris l'été dernier, une démarche menant à l'élaboration d'une **politique de développement durable** en collaboration avec la municipalité de Deschambault-Grondines. Les deux municipalités ont fait appel à la firme *Techno-centre*, une entreprise spécialisée dans l'intervention auprès de municipalités qui souhaitent prendre le virage du développement durable afin de les accompagner dans cette démarche. Un comité de développement durable composé d'élus, de citoyens et de représentants des groupes socio-économiques des deux municipalités a été formé afin d'élaborer la politique. Un processus de consultation est présentement en cours et un forum citoyen sera organisé en 2013 afin de tracer les grandes lignes des orientations à prendre. Au terme de cette démarche, des projets en développement durable qui cadreront avec cette nouvelle politique pourraient se rendre éligibles au soutien financier du nouveau fonds sur les collectivités durables nouvellement créé par la multinationale Alcoa.

### **.Le budget 2013**

La préparation des prévisions budgétaires 2013 est en pleine effervescence. Les membres du Conseil municipal, secondés par le personnel de l'administration municipale, s'affairent à préparer le budget d'opérations pour l'année 2013 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015. À la lumière des ateliers d'étude, des recommandations formulées, de la priorisation des dossiers et des discussions du Conseil municipal pour une saine gestion de notre Ville, nous tiendrons une séance spéciale le 20 décembre 2012, pour l'adoption de ce budget.

La MRC de Portneuf a déposé les nouveaux rôles d'évaluation couvrant les années 2013, 2014 et 2015 pour les propriétés de la Ville de Portneuf. Le pourcentage de variation du nouveau rôle est de 23% supérieur au précédent. Le conseil réduira donc le taux de la taxe foncière générale lors de l'adoption du budget 2013 afin de minimiser l'impact de cette hausse d'évaluation.

*Nelson Bédard*

Maire

### **Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 21h20

Fin : 21h27

### **Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Diane Godin demande la levée de l'assemblée à 21 : 28 hres.

---

Maire

---

Greffière